



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Bureaux de poste: Gironde

Question écrite n° 39624

Texte de la question

M Michel Peyret tient à souligner à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, les conséquences négatives pour le service public et pour le personnel d'une tentative d'introduire un système d'horaire modulaire au bureau de poste de Bordeaux-Docks et son extension éventuelle à d'autres bureaux. Le système actuel, fruit de la lutte du personnel, est basé sur un service de brigade (6 heures - 12 h 30, 12 heures - 19 h 30) avec un samedi de repos sur deux et sur l'existence d'un règlement intérieur de bureau. Il permet l'ouverture permanente au public des guichets de 8 heures à 8 h 45 et le samedi matin. Le nouveau système se propose de faire correspondre les effectifs aux courbes de trafic, de rentabiliser au maximum chaque position de travail, à développer la productivité pour supprimer des emplois. Il entraîne un investissement important en matériel informatique (pointeuse). De fait, il supprime les horaires de brigade et le règlement intérieur, vise à instaurer un maximum de flexibilité, installe le temps partiel dans un service où il n'existait pas, réduit le temps d'ouverture des guichets au public, ils seront fermés de 12 heures à 14 heures, supprime un certain nombre d'acquis comme les autorisations d'absence pour soigner un enfant malade. En conséquence, le temps de travail des agents serait notamment composé d'horaires fixes, situés très tôt le matin et tard le soir, et d'horaires mobiles dans la journée prévus en fonction de la fluctuation des charges de trafic. De ce fait, l'amplitude journalière du travail s'allonge (12 voire 13 heures), les heures récupérées par les plages mobiles permettront au receveur de les faire rendre par les agents au jour et aux heures choisies par lui. La vie familiale du personnel est ainsi considérablement modifiée et prend un caractère totalement imprévisible. Il n'y a plus aucune marge de liberté. En fait, il s'agit de brader la notion de service public pour celle de profit, de casser des conquêtes sociales, dans une logique qui est celle de la privatisation refusée par les personnels. Rien d'étonnant à ce que le personnel du bureau s'oppose à l'unanimité à ces nouveaux horaires et qu'il ait reçu un soutien massif le 14 mars dernier des postiers du département qui ont fait grève à un pourcentage élevé pour s'opposer à leur extension dans tous les bureaux où existent des brigades. Aussi, il lui demande quelles instructions il compte donner pour faire cesser ce qui ne peut plus être considéré comme une expérience qui devait se faire avec l'accord du personnel mais comme une tentative autoritaire d'imposer une logique contraire à celle de service public et d'acquis sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Peyret Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39624

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1821